

Lutter contre les emplois précaires

Objectifs

- Connaître les règles légales relatives à la conclusion de contrats précaires
- Evaluer les chances de faire requalifier en CDI des CDD ou des contrats de travail temporaire
- Comprendre le rôle que peuvent jouer les instances représentatives du personnel

Programme

I. LE CONTRAT A DUREE DETERMINEE

A. Etudes des différents cas de recours

- 1 Remplacement d'un salarié
- 2 Accroissement temporaire d'activité de l'entreprise
- 3 Emploi à caractère saisonnier
- 4 Emplois pour lesquels il est d'usage de recourir au CDD
- 5 CDD senior"
- 6 Le CDD à objet défini

B. Forme et durée du contrat

- 1 Rédaction obligatoire d'un contrat écrit
- 2 Les mentions du contrat
- 3 Durée
- 4 Renouvellement

C. La cessation du contrat à durée déterminée

- 1 La rupture anticipée
- 2 L'arrivée du terme
- 3 Succession de contrats à durée déterminée
- 4 En cas de poursuite du contrat après l'échéance du terme

D. Les sanctions du non-respect des règles relatives aux CDD

- 1 La demande de requalification devant le CPH
- 2 L'indemnité spéciale de requalification
- 3 Le sort de l'indemnité de précarité
- 4 Les indemnités de rupture du CDI

II. LE TRAVAIL TEMPORAIRE

A. Présentation de la relation triangulaire et du statut de l'intérimaire

- 1 Une relation triangulaire
- 2 Le statut du travailleur temporaire

B. Motifs de recours

- 1 Cas de recours autorisé
- 2 Cas de recours interdits

C. Forme, durée et évolution dans le temps

- 1 Forme et contenu
- 2 Contrats à terme précis
- 3 Contrats sans terme précis
- 4 Rupture anticipée

D. Sanctions de la violation des règles relatives au travail temporaire

- 1 Requalification du contrat en CDI
- 2 Sanctions

III. LES MOYENS D'INTERVENTION DES INSTANCES REPRESENTATIVES

A. Le rôle de contrôle

- 1 L'information due aux délégués du personnel
- 2 Les données accessibles au comité d'entreprise
- 3 Rôle des délégués syndicaux
- 4 Rôle du CHSCT

B. Les possibilités d'action

- 1 Le comité d'entreprise
- 2 Les organisations syndicales représentatives

Organisation et tarifs

Dates et lieu : Formation sur 1 journée à la date que vous souhaitez. La session se déroule dans l'un de nos Cabinets (93000 Bobigny ou 75010 Paris) ou dans tout autre lieu à votre convenance

Inscription : Veuillez nous contacter
TEL/ 01 48 96 14 48
EMAIL/ cabinet@jdsavocats.com

Enseignant : Jean-Baptiste MERLATEAU
Juriste en Droit social
Responsable de la formation
Master II Droit du travail et protection sociale

Tarifs : Ces coûts peuvent être pris en charge par votre comité d'entreprise
En Intra : 1500 € TTC par jour jusqu'à 10 participants